

Avis relatif à la généralisation du SNU

Dans son avis remis le 11 juillet 2023, le comité de filière animation posait la nécessité que le déploiement du SNU se fasse dans un dialogue avec la filière et tienne compte de ses travaux relatifs *« aux conditions d'emploi, à l'exercice professionnel, aux passerelles entre les métiers, aux rémunérations, à la formation initiale et continue, à la convergence entre emplois publics et privés mais aussi à la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire »*.

Force est de constater, au regard des profils d'emploi diffusés par la délégation générale au SNU et des pratiques, que les métiers auxquels le SNU fait appel sont pleinement issus de la filière animation, qu'il s'agisse de son versant public ou de son versant privé et associatif : les salariés sont les mêmes, les modalités contractuelles sont identiques et les temps d'intervention fortement coïncidents.

Des tensions croisées apparaissent déjà sur l'emploi mais aussi sur des questions connexes indispensables à l'activité des accueils collectifs de mineurs (transports, hébergements...). Ces tensions se surajoutent aux fragilités connues de la filière animation (difficultés de recrutement, emplois à faible intensité...).

Le comité de filière réaffirme donc l'impératif de la concertation pour anticiper les évolutions à venir et définir les points de convergence, de manière à faire du SNU une opportunité pour les animateurs et non une concurrence avec les accueils collectifs de mineurs. Le partage des données précises sur les emplois et les compétences est notamment indispensable pour permettre aux acteurs de la filière de se projeter et d'anticiper les évolutions.

Les risques et les opportunités doivent être examinés et travaillés collectivement. Le modèle économique des acteurs de l'animation pourrait se voir conforter, les parcours professionnels et de formation enrichis, les emplois consolidés si collectivement toutes les parties prenantes tant institutionnelles qu'associatives se contraignent à un niveau d'exigence suffisant de co-construction. Cependant, maintenir l'effet de silo actuel sans approche écosystémique des différentes politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse risque de renforcer les zones de fracture et d'entretenir, voir nourrir, une concurrence tant sur les questions économiques que sociales, sur les aspects matériels comme sur l'emploi : sur l'utilisation des lieux d'accueil entre SNU et classes de découverte, par exemple, ou encore sur le recrutement et la rémunération des professionnels (permanents ou non).

Il importe notamment de clarifier le cadre de recrutement, qui ne devrait pas pouvoir reposer sur l'utilisation du contrat d'engagement éducatif, et de corriger les effets concurrentiels que pourrait produire le soutien à un dispositif plutôt qu'à d'autres (notamment en matière de rémunération des animateurs).

Dans cette perspective, **le comité de filière animation demande que, au-delà de l'actuel groupe de travail interne au comité, la délégation générale du SNU installe rapidement un espace technique de concertation formel et régulièrement réuni avec les acteurs de la filière afin d'anticiper les impacts économiques et sociaux d'une généralisation pour tout la filière animation, publique et privée.**